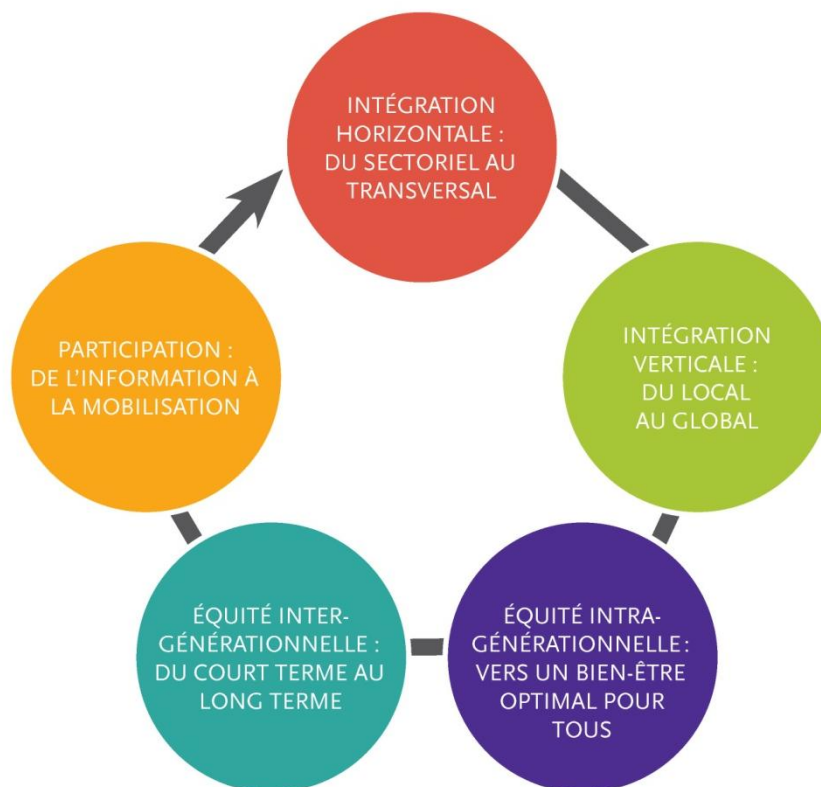


Département du Développement durable

Cellule autonome d'avis en Développement durable



SYNTHÈSE DE LA GRILLE D'ANALYSE

DE LA CELLULE AUTONOME D'AVIS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Service public de Wallonie secrétariat général
Cellule autonome d'avis en Développement durable
Place Joséphine-Charlotte 2, B - 5100 Namur (Jambes) – Belgique
Cellule.avisdd@spw.wallonie.be • +32 (0)81 32 15 71

Juillet 2017

L'intégration horizontale, c'est...		pour...	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Votre projet explique-t-il ses dimensions sociales, économiques et environnementales ? ☞ Avez-vous associé d'autres services de l'administration à la conception de votre projet pour bénéficier de différentes expertises ?
prendre en compte simultanément les impacts d'une législation sur différentes dimensions (économique, sociale et environnementale).		renforcer les synergies et limiter le risque d'une vision 'en silo', susceptible d'occasionner des contradictions entre les politiques.	
L'intégration verticale, c'est...		pour...	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Votre projet tient-il compte des réglementations et engagements pris à d'autres niveaux de pouvoir (international, européen, national) ? ☞ Vous êtes vous interrogé(e) sur les retombées locales et/ou globales du projet ?
examiner l'imbrication des multiples niveaux de gouvernance.		veiller à une cohérence entre les politiques menées à différents niveaux de pouvoir d'une part et une solidarité internationale d'autre part.	
L'équité intragénérationnelle, c'est...		pour...	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Votre projet favorise-t-il une vie digne pour tous et en particulier pour les plus démunis en favorisant l'accès à des biens et services de qualité et à un prix abordable ? ☞ Votre projet réduit-il les inégalités et discriminations (revenus, genre, âge, appartenance, origine, handicap, etc.) ?
être attentif aux risques de pauvreté, d'inégalités et à toutes formes de discrimination en termes de droits fondamentaux.		vérifier que le projet améliore l'accès à une vie digne pour les générations actuelles.	
L'équité intergénérationnelle, c'est...		pour...	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Votre projet encourage-t-il une utilisation économe des ressources (matière, énergie, espace, etc.) ? ☞ Avez-vous déterminé l'impact possible de votre projet dans 10 ans ?
porter particulièrement attention aux conséquences graves et/ou irréversibles d'une politique ou encore à la présence de risques et d'incertitudes difficiles à évaluer. S'assurer aussi du recours à l'évaluation, à la prospective et aux meilleures connaissances disponibles.		viser une solidarité dans le temps, tenant compte des besoins des générations futures et de la capacité des ressources naturelles à se régénérer.	
La participation, c'est...		pour...	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Avez-vous informé et consulté les acteurs concernés ? Avez-vous pris en considération leur avis le plus en amont possible ? ☞ Votre projet fait-il jouer un rôle d'exemple aux pouvoirs publics (marchés publics, certification, actions de sensibilisation, investissement socialement responsable, etc.) ?
mobiliser les acteurs (société civile et citoyens, organisations publiques et privées). Selon le projet, des modalités d'information, de consultation ou de partenariat peuvent avoir du sens.		stimuler la responsabilité sociétale des acteurs concernés et considérer leurs expertises dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.	